

# CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

7<sup>ma</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2020  
21 È 22 DI DICEMBRE DI U2020

N° 2020/E7/042

## MOTION AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

**DEPOSEE PAR : M. LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE.**

**OBJET : SITUATION EN KANAKIE.**

---

**VU** la délibération N° 18/357 du 21 septembre 2018 apportant le soutien de l'Assemblée de Corse au référendum du 4 novembre 2018 (non contestée par la préfecture),

**VU** la délibération N° 19/325 du 27 septembre 2019 approuvant convention de partenariat signée entre l'Assemblée de Corse et le congrès de la Nouvelle-Calédonie,

**CONSIDERANT** le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes inscrit dans la charte des nations unies,

**CONSIDERANT** que sont qualifiés de non autonomes, aux termes du chapitre XI de la Charte des Nations Unies, les « territoires dont les populations ne s'administrent pas encore complètement elles-mêmes »,

**CONSIDERANT** que, dans sa résolution 66 du 14 décembre 1946, l'Assemblée générale des Nations Unies a dressé la liste des 72 territoires auxquels s'appliquait le chapitre XI de la Charte,

**CONSIDERANT** que la Kanakie fait partie de la liste des pays à décoloniser depuis 1946,

**CONSIDERANT** la convention de partenariat signée entre l'Assemblée de Corse et le congrès de la Nouvelle-Calédonie le 11 octobre 2019,

**CONSIDERANT** les liens fraternels et de solidarité qui unissent le peuple Kanaks et le peuple Corse,

**CONSIDERANT** le conflit social et politique qui agite la Kanakie depuis le mois de novembre au sujet de la cession d'une usine de nickel et de cobalt située à Goro au sud de la Nouvelle-Calédonie,

**CONSIDERANT** que ces tensions ont été exacerbées avec l'annonce par le groupe brésilien Vale, propriétaire du site, de la vente de son usine de nickel à un consortium, incluant le négociant en matières premières Trafigura,

**CONSIDERANT** que cette cession s'est réalisée dans des conditions douteuses avec la mise à l'écart d'un projet plus conforme aux intérêts économiques et sociaux du peuple Kanak,

**CONSIDERANT** que cette opération s'apparente à la liquidation d'une ressource stratégique au profit d'intérêts économiques très éloignés de l'intérêt de la population,

**CONSIDERANT** que l'usine emploie 1 500 personnes et qu'elle génère 1 500 emplois indirects,

**CONSIDERANT** que le collectif « Usine du Sud : usine pays », l'instance coutumière autochtone de négociations (ICAN), l'union syndicale des travailleurs kanaks et des exploités et le FLNKS, s'opposent à ce projet qui accentuerait la mainmise des multinationales sur les richesses du pays,

**CONSIDERANT** que la Kanakie concentre 25% des réserves mondiales de nickel,

**CONSIDERANT** que ce projet prévoit, en outre, une transformation et une valorisation des ressources naturelles en dehors de la Kanakie et donc au détriment de ses intérêts économiques,

**CONSIDERANT** que cette vente aura des conséquences à la fois sur les ressources essentielles, sur la préservation des emplois et sur la protection de l'environnement et de la biodiversité exceptionnelle de la Kanakie,

**CONSIDERANT** que ces mouvements dénoncent aussi le rôle trouble joué par l'Etat dans cette affaire, en cherchant à discréditer l'offre soutenue par les indépendantistes,

**CONSIDERANT** que ces événements ont donné lieu à une répression policière débridée disproportionnée avec usage de balles réelles contre des manifestants,

**CONSIDERANT** que cette affaire est une affaire économique mais surtout éminemment politique car elle concerne les ressources naturelles de la Kanakie,

**CONSIDERANT** que cette affaire constitue une obstruction manifestement délibérée au processus de décolonisation en cours et porte atteinte à la souveraineté du peuple Kanak dans la maîtrise de ses ressources stratégiques,

**CONSIDERANT** que les ressources minières constituent un levier décisif pour l'accès à la pleine souveraineté, ce qui n'est évidemment pas sans lien avec l'attitude de Paris dans cette affaire,

**CONSIDERANT** que cette question ne pourra être réglée que par le dialogue et la reconnaissance de la souveraineté économique et politique de la Kanakie face aux multinationales et autres intérêts étrangers,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**REITERE** son soutien indéfectible au peuple Kanak.

**S'INDIGNE** de la répression policière et de l'usage de balles réelles contre des manifestants.

**APPELLE** les protagonistes au dialogue.

**DECLARE** que les ressources stratégiques de la Kanakie doivent être maîtrisées par les institutions Kanaks.